

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 23 octobre 2006

ORDRE DU JOUR

Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 12 septembre 2006

Point 02 - Vie scolaire, sportive, sociale, et culturelle communautaire

**02-01 - Actions en faveur de la Petite Enfance : Structure d'accueil Petite
Enfance délégation de service public**

**02-02 - Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs :
Séjour-neige 2007**

**02-03 - Actions en faveur de l'enfance en difficulté : Réseau d'Aide à l'Enfance en
Difficulté**

**02-04- Collège Françoise DOLTO : Désignation des représentants de la
Communauté de Communes au Conseil d'Administration**

Point 03 – Administration

03-01- suppression d'un poste d'Agent contractuel chargé de la comptabilité

03-02- création de poste

Divers et information

L'an deux mille six, le 23 octobre à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 10 octobre 2006.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER suppléant de Jean-Georges WEBER de BRINCKHEIM

Christian BAUMLIN suppléant Gérard ISSNER de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Jean-Louis LORRAIN titulaire de LANDSER

Claude FREYTHYER titulaire de LANDSER

Gérard BISSEL suppléant Lucien BRUNNER de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Yves BISCH suppléant de Jean-Marie BELLIARD de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Bruno KWAIST titulaire de SIERENTZ

Georges BISEL titulaire de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire de STEINBRUNN-LE-BAS

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

Avant de procéder à l'ordre du jour et à l'examen des différents points, sur la demande de Monsieur Guy PICQUET, Président de la Communauté de Communes, une minute de silence est respectée auprès de ses collègues maires, en mémoire de Monsieur Pierre HASSLER, ancien maire de Steinbrunn-le-Bas.

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 12 septembre 2006

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 12 septembre 2006 a été transmis in-extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Point 02 - Vie scolaire, sportive, sociale, et culturelle communautaire

02-01- Actions en faveur de la Petite Enfance : Gestion des Structures d'accueil Petite Enfance / délégation de service public

- Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, son chapitre consacré aux délégations de service public, article L. 1411 et notamment L 1411-5 (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 62 Journal Officiel du 13 juillet 1999 et Loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 art. 3 IV Journal Officiel du 12 décembre 2001) relatif à la mise en place d'une commission de délégation de Service Public,
- Vu la délibération du 14 décembre 2003, décidant de la réalisation d'un site d'accueil communautaire de la Petite Enfance à Sierentz dans l'emprise de l'ensemble immobilier acquis par la CCPS,
- Vu la délibération du 17 décembre 2004, par laquelle le Conseil de Communauté engage la réflexion quant à la gestion de cet accueil et constitue un comité de pilotage,
- Vu la délibération du 26 février 2006, par laquelle le Conseil de Communauté étudie le principe du recours à une procédure de délégation de service public pour la gestion de la structure d'accueil et décide de réunir le comité de pilotage pour décider de l'objet de cette délégation (gestion du site d'accueil, sis à Sierentz, ou gestion des deux sites),
- Vu la réunion du 12 avril 2006 au cours de laquelle l'objet, l'objectif, les modalités de la consultation ont été exposés au comité de pilotage,
- Vu la délibération du 4 mai 2006 au cours de laquelle le Conseil de Communauté,
- confie la gestion des deux sites d'accueil de la Petite Enfance, celui existant à Landser et celui en cours de construction à Sierentz à un délégataire à retenir à l'issue d'une procédure de **Délégation de Service Public**,
 - met en place la **Délégation de Service Public** pour une durée de 9 ans (avec possibilité de prolongation d'une année), à compter d'une date restant à déterminer dans le 1^{er} trimestre de l'année 2007 correspondant à l'ouverture de la structure à Sierentz,
 - donne un accord de principe préalable approuvant le contenu des dossiers de Règlement de la Consultation/Avis d'appel public à candidatures/Cahier des charges précisant la nature du service public et le détail des prestations attendues, documents élaborés en vue de la procédure DSP examinés par le Comité de pilotage,
 - constitue en séance la Commission de Délégation de Service Public CDSP, composée pour mémoire, de la personne habilitée à signer la convention : le Président de la Communauté Communes Guy PICQUET ou son représentant, nommé par arrêté parmi les non membres de la CDSP de 5membrestitulaires et de 5 membres suppléants élus au plus fort reste par liste.

Exposé

La procédure a comporté plusieurs phases :

Appel à candidatures

- ▷ Envoi à publication au journal L'Alsace le 5 mai 2006
- Parution dans l'Alsace le 11 mai 2006
- Parution dans ASH du 12 mai 2006
- Date limite de réception lundi 12 juin à 12h

▷ Choix des candidats :

La CDSP s'est réunie le 13 juin 2006 à 17 heures 30, en présence de Monsieur Gérard BRUETSCHY, Président Délégué de la CDSP nommé par arrêté du Président Monsieur Guy PICQUET, Madame Marie Thérèse ROZAN, Messieurs Jean-Louis LORRAIN, Jean-Marie BELLIARD, Bernard SUTTER et Lucien BRUNNER membres titulaires, Madame Anne Marie PFISTER Receveur Percepteur et comptable de la collectivité

La commission a éliminé le candidat Crèche-Evolution pour dossier incomplet, pas de garanties professionnelles/financières/d'aptitudes en matière de gestion d'équipement spécialisé, absence de certificats ou attestation.

Demande d'offres aux candidats retenus

▷ Les dossiers ont été envoyés aux candidats le jeudi 15 juin 2006 et la date limite de remise des offres fixées au 10 juillet.

▷ CDSP du 11 juillet 2006 :

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 11 juillet 2006 à 17h30, en présence de Monsieur le Président Guy PICQUET, Madame Marie Thérèse ROZAN, Messieurs Jean-Louis LORRAIN, Jean-Marie BELLIARD, et Lucien BRUNNER membres titulaires, Monsieur Yves TSCHAMBER, membre suppléant.

Elle a procédé à l'ouverture des plis, enregistré les offres, mais n'a pas statué, souhaitant auditionner les candidats. Elle a remis l'émission de son avis au 26 juillet, après audition des candidats le même jour

▷ CDSP du 26 juillet 2006

La Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 26 juillet 2006 à 17h30 et a auditionné les deux candidats l'association « Les trois Cygnes » à 16 heures et l'entreprise « Les Petits Chaperons Rouges » à 17 heures .

A la suite de cette audition et au cours de la même séance la commission a donné un avis sur les offres.

Choix du Délégué et Etablissement de la Convention de Délégation de Service Public

Monsieur le Président sur l'avis de la CDSP a retenu l'association Espace Enfance les 3 Cygnes et la convention à intervenir a été mise au point.

Décision du Conseil de Communauté

Elle intervient dans un délai minimal de deux mois à dater de la réunion de la CDSP (26 juillet 2006) ; soit en cette séance du 23 octobre 2006.

Exposé fait,

au vu de l'avis de la commission, de la convention de délégation de service public, ainsi que des comptes d'exploitation/budgets, prévisionnels, du rapport du Président, documents transmis aux membres de l'assemblée dans les délais impartis , et sa proposition

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

Approuve le choix de l'association « Espace enfance les 3 Cygnes »

Approuve la convention de Délégation de Service Public à intervenir avec l'association « Espace Enfance les 3 Cygnes » pour la gestion des structures d'accueil de la Petite Enfance réalisées par l'EPCI,
les grilles tarifaires de la CNAF connues au jour de signature de la convention ,
les Prévisionnels pluriannuels d'exploitation établies par l'association délégataire

Habilite Monsieur le Président à signer les documents à intervenir

Les annexes suivantes seront jointes à la convention :

- Annexe 1 : Grilles tarifaires CNAF,
- Annexe 2 : Prévisionnels pluriannuels d'exploitation établis par l'association délégataire ,
- Annexe 3 : Copie des agréments du délégataire en rapport avec l'objet de la convention
- Annexe 4 : Statuts de l'association délégataire,
- Annexe 5 : Copie des pièces administratives et fiscales du délégataire
- Annexe 6 : Tableaux de synthèse des inventaires d'équipements
- Annexe 7 : Délibération du Conseil du Délégué

L'annexe 2 porte sur les années 2007/2008/2009 le montant de l'aide apportée par la Communauté de Communes est un montant maximal par année à réajuster au cours de l'exécution du budget selon modalités prévues dans la convention.

L'aide brute maximale à figurer en dépenses au budget de la CCPS est

Pour 2007..... 250.897 + 233.937 = 484.834 €

Pour 2008..... 251.207 + 225.393 = 476.600 €

Pour 2009..... 251.635 + 228.238 = 479.873 €

L'aide de la CAF est calculée à ce jour, à hauteur de 60,3% de ces montants.

02-02- Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : Séjour-neige 2007

Exposé

L'animateur-coordonateur jeunes dont les missions principales sont pour mémoire, soutien aux animations été, aide aux projets d'animation communale, montage de projets communautaires, intervient au titre de ses trois missions.

Dans le cadre des projets communautaires, deux propositions de séjours à la neige ont été élaborées pour l'année 2007 dans la continuité des années précédentes. Il est en effet indispensable de prévoir avec une avance suffisante ce type d'animation.

L'association Les Francas – 17 rue Michelet à Belfort, agréée Jeunesse et Sports reste être la plus à même d'assurer le service attendu.

Il est proposé pour 2007 de conforter les deux types de séjour :

1) MARKSTEIN avec retour chaque soir

Sur cinq jours, du lundi 26 février au vendredi 02 mars et du lundi 05 mars au vendredi 09 mars avec retour tous les soirs. Départ 8h30 et retour au point de départ pour 18h15.

L'encadrement est assuré de façon permanente tout au long des activités et durant le trajet.

La prestation comprend le déplacement en bus, les forfaits de remontées mécaniques, les repas de midi. L'encadrement sur piste est assuré par les animateurs avec le concours des moniteurs de l'Ecole de Ski Français.

Le coût pour la semaine est de 5 x 45 € = 225 € sans location de matériel et 5 x 53 € = 265 € avec location du matériel (ski ou surf).

S'il s'avère que les parents ne sont pas affiliés au régime général de la CAF le coût pour la semaine passe respectivement à 241,25 € et 281,25 €

La mise en place d'un 3^{ème} bus est reconduite pour la 1^{ère} semaine des vacances.

2) CHATEL du samedi 24 février au samedi 03 mars 2007

Ce séjour comprend en plus des prestations proposées pour les « sorties au Markstein », l'hébergement et l'ensemble des repas ; il se déroule du samedi 24 février au samedi 03 mars 2007 (6jours de ski).

Age	Tarif sans location de matériel	Location de matériel ski	Location matériel de snowboard ou snowblade
8-14 ans	554 €	48€	52€
15-17 ans	584 €	48€	52€

Montage financier

Il n'y a aucune augmentation de coût pour les sorties au Markstein, et 7 € de plus pour la semaine pour le séjour à Châtel (1,2%).

La participation financière de la CCPS est possible dans le cadre du Contrat Temps Libre de par la vocation socio-éducative des séjours proposés :

⇒ participation (dépenses) de la CCPS identique pour chaque type d'organisation, à hauteur de 115 € (idem 2006) par enfant, quelque soit l'activité soit $115 \times 200 = \underline{2.300 \text{ €}}$ pour 200 inscriptions.

⇒ subvention Contrat Temps Libre CAF $115 \times 60,30\% = 69.34 \text{ €}$
solde à charge de la CCPS $115 - 69.34 = \underline{45.66 \text{ €}}$ par jeune

⇒ coût pour la famille
pour le Markstein est de $225 - 115 = \underline{110 \text{ €}}$ sans matériel et $265 - 115 = \underline{150 \text{ €}}$ avec location du matériel (parents affiliés au régime général)
pour Châtel est de $554 - 115 = \underline{439 \text{ €}}$ (8-14ans) et $584 - 115 = \underline{469 \text{ €}}$ (15/17ans)

⇒ Participation totale, CCPS subvention CTL déduite pour la CCPS sur la base de 200 enfants (150 au Markstein et 50 en séjour) : $45,66 \text{ €} \times 200 = \underline{9.132 \text{ €}}$

La prise en charge par la CCPS reste constante par enfant
Le prix par participant est fixe quelque soit leur nombre.

BILAN 2006

MARKSTEIN (du 13 au 18 février et du 20 au 24 février 2006)

Nombre de places disponibles : **150**

Nombre d'inscriptions : **139**

Helfranzkirch 4 , Kappelen 6, Koetzingue 13, Landser 13, Magstatt-le-Bas 9, Magstatt-le-Haut 4, Rantzwiller 20 , Schlierbach 6, Sierentz 19, Steinbrunn-le-Bas 2, Steinbrunn-le-Haut 8 , Stetten 1, Uffheim 11 , Waltenheim 10, communes extérieures (plein tarif) 13.

CHATEL (du 11 au 18 février 2006)

Nombre de places disponibles : 45

Nombre d'inscriptions : 45

Brinckheim 4, Geispitzen 3, Kooetzingue 2, Magstat-le-Bas 1, Rantzwiller 3, Schlierbach 9, Sierentz 7, Steinbrunn-le-Bas 4, Stetten 1, Uffheim 4, Wahlbach 1, Waltenheim 3, communes extérieures (plein tarif) 3.

Les enfants et ados sont revenus satisfaits de ce séjour

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

donne un avis favorable à l'organisation de ces deux types de séjours socio-éducatifs en 2007 avec intervention financière de la CCPS, sur la base précitée

sollicite la CAF dans le cadre du Contrat Temps Libre ou de tout autre dispositif

inscrit les dépenses et recettes au budget 2007

confie à la commission Enfance et Jeunes, la mise en place des modalités d'organisation

habilite le Président à signer tout devis ou convention avec l'Association les Francas, 17 rue Michelet 90000 Belfort, dans le cadre de cette organisation

02-03-Actions en faveur de l'enfance en difficulté : RASED

Vu la délibération en date du 22 février 2006 (point 03) par laquelle le Conseil de Communauté décide d'effectuer les travaux de rénovation et de mise aux normes des locaux au 55 rue Rogg Haas et lance une consultation pour attribuer une mission de maîtrise d'œuvre

Vu le courrier de Monsieur le Docteur LORRAIN, Maire de Landser

Exposé :

La commune de Landser va engager un programme de construction de nouvelles classes et de rénovation d'une partie du bâtiment actuel accueillant notamment le Réseau d'Aide Spécialisé à l'Enfance en Difficulté.

Monsieur le Docteur Lorrain, Maire de Landser, a adressé un courrier à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz pour l'en informer et lui demander confirmation du maintien du RASED dans ces locaux ; ce maintien aura des conséquences financières pour la Communauté de Communes.

Il a été fait état de ce courrier lors du précédent Conseil de Communauté et la discussion reportée au présent Conseil en présence de Monsieur le Docteur LORRAIN, Maire de Landser. Le courrier a été reproduit in extenso dans le document de travail remis aux délégués.

Il convient de prendre en compte,

l'avis favorable de l'inspection académique pour le transfert du RASED à Sierentz
communiqué ce jour de la présente séance et celui du personnel du
RASED

la possibilité pour la CCPS de mettre des locaux à disposition du RASED dans le bâtiment sis 55, rue Rogg Haas à Sierentz pour lesquels des travaux de réhabilitation pour transformation ont été engagés (délibération du 22 février 2006) ; trois maîtres d'œuvre ont été consultés. Le moins disant est le cabinet René MEYER.

Après discussion,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
à l'unanimité**

Emet un avis favorable à la mise à disposition des locaux sis au premier étage du bâtiment sis 55, rue Rogg et propriété de la Communauté de Communes au Réseau d'Aide Spécialisée à l'Enfance en Difficulté

Habilite Monsieur le Président à signer tout document à cet effet

Prend acte de l'attribution de la maîtrise d'œuvre des travaux à effectuer dans le dit bâtiment au Cabinet René Meyer, moins disante

Sollicite le concours financier du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin

02-04- Collège Françoise DOLTO : Désignation des représentants de la Communauté de Communes

Vu les dispositions de la circulaire interministérielle du 30 août 1985, relative à la mise en place des conseils d'administration des collèges et des lycées ;

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

désigne ses représentants pour l'année scolaire 2006/2007, à savoir

- un titulaire : M. Guy PICQUET, WALTENHEIM
- un suppléant : M. Yves TSCHAMBER, HELFRANTZKIRCH

Point 03- Administration

03-01- suppression d'un poste d'Agent contractuel chargé de la comptabilité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2006 ;

Vu la délibération en date du 26 juillet 2006 point 05-03 portant révision du tableau des effectifs, supprimant le poste d'agent contractuel occupé par Madame MENDES et créant un poste de rédacteur au profit de cette dernière ayant passé avec succès le concours de rédacteur,

Vu la délibération en date du 12 septembre 2006 confirmant la création du poste sur la base d'une durée hebdomadaire de 31,50 heures,

Exposé

Le Comité technique paritaire a émis un avis favorable à la suppression du poste d'agent contractuel chargé de la comptabilité suite à la nomination de Madame Delphine MENDES en qualité de rédacteur stagiaire.

Cet avis porte le n° S2006.42

En connaissance de quoi,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

prend acte de cet avis,

confirme la suppression du poste d'agent contractuel chargé de la comptabilité

03-02 – Création de poste

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2006 ;

Exposé

Au cours des interventions faites lors du Conseil de Communauté du 12 septembre dernier (point 04-01), Monsieur le Président a rappelé la nécessité de procéder au recrutement d'un collaborateur (trice) qui, sous la direction de Monsieur MONROSE, pourra dégager ce dernier de certaines tâches qu'il convient par ailleurs de développer et de lui permettre, d'être plus disponible pour les élus.

A l'issue de la réunion de bureau du 5 octobre, la création d'un poste de technicien territorial supérieur à temps plein est proposée

Une annonce par voie de presse + centre de gestion est lancée fin de la semaine 42, sur la base suivante,

**TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL (H/F)
à temps plein**

Par voie statutaire de préférence

Collaborateur direct du Directeur des Services, il sera amené à s'impliquer dans des compétences multiples par le montage et le suivi d'opérations, la maintenance du patrimoine pratique du code des marchés publics, maîtrise de Word, Excel, bonne rédaction et culture générale requises ; autres connaissances appréciées ; capacité relationnelle, sens du service public.

Formation technique Bac + 2 minimum

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

Décide de créer un poste de Technicien Supérieur Territorial à temps plein

Habilite Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce recrutement

INTERVENTIONS

Lors de l'examen du point 02-01 – Actions en faveur de la Petite Enfance : Structure d'accueil petite Enfance Délégation de service public,

- Monsieur le Dr Jean-Louis LORRAIN, Vice-président en charge de la compétence Petite Enfance, a souligné qu'il fallait laisser à l'association, le soin de choisir sa convention sachant

qu'il est impossible de faire coexister deux conventions différentes au sein d'une même association, que toute remise en cause risquerait de déstabiliser des équipes dont les membres doivent pouvoir travailler sur deux sites différents. Pour mémoire, la convention ucanss est celle appliquée par l'association dans la proposition retenue.

Il rappelle également que la Directrice de l'association est associée aux réunions de chantier Petite Enfance à Sierentz, notamment en ce qui concerne les derniers aménagements extérieurs.

- Monsieur le Président Guy PICQUET fait part à l'assemblée de son intervention auprès de Monsieur DANESI (Association des Maires), en ce qui concerne la diminution des aides de la CAF auprès des collectivités et EPCI (Contrat Enfance, Contrat Temps Libre).
- Le Dr Jean-Louis LORRAIN, constatant que les associations sont soumises à des normes de plus en plus draconiennes, redoute que celles-ci s'impliquent de moins en moins et souhaite que tout soit mis en œuvre pour maintenir leur existence ; en tant que Conseiller Général il y sera vigilant.
- Monsieur Gérard BURGET redoute la concurrence entre les différents tarifs d'accueil : périscolaire, petite enfance, assistantes maternelles et souligne notamment les contraintes de plus en plus lourdes mises en place par Jeunesse et Sports pour l'exercice des activités des associations.

Lors de l'examen du point 02-02 – Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : Séjour neige 2007,

- Monsieur Jean-Marc MUNSCH a suggéré d'informer également les jeunes scolarisés à l'extérieur du territoire. Sur ce point, il a été précisé que les communes sont interrogées à cet effet pour avoir connaissance de l'existence de ces jeunes et qu'une information est affichée en mairie et faite par voie de presse.

Lors de l'examen du point 02-03 – Actions en faveur de l'enfance en difficulté : Réseau d'Aide à l'Enfance en Difficulté,

- Monsieur le Dr Jean-Louis LORRAIN a expliqué que la mise en place au niveau de la commune de Landser du bilinguisme dans les classes de maternelle 1^{ère} et 2^{ème} année, a pour objectif de permettre aux enfants de Landser, de bénéficier de cet enseignement au cours de la scolarité et qu'il en résultait un besoin de places pour y installer les classes. Ceci explique la question qu'il a posée à la Communauté de Communes en ce qui concerne le maintien du RASED à Landser, de façon à rentrer ou pas cette structure dans le programme de travaux. Ni le RASED, ni l'Inspection Académique n'a émis d'objection au transfert de la structure sur Sierentz.
- Le Président Guy PICQUET confirme le propos de Monsieur Jean-Louis LORRAIN , les classes devant accueillir les enfants des communes les ayant mises en place. Pour mémoire, il rappelle la délibération de principe du 22 février 2006, l'habilitant à effectuer les travaux de rénovation des locaux sis au 55 rue Rogg Haas et à attribuer une mission de maîtrise d'œuvre pour ce faire. Il fait part à l'assemblée que la maîtrise d'œuvre a été attribuée au Bureau d'Etudes la moins disante, à savoir le Cabinet MEYER sur la base d'une mission complète + ordonnancement et pilotage de chantier, au taux de 14,5%.

Lors de l'examen du point 02-04 – Collège F. Dolto : Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration,

- Monsieur Jean-Marc MUNSCH a fait état de dysfonctionnements relatifs à la prise en charge des enfants au nouvel arrêt auprès du rond point en direction de Sierentz. Ce problème est apparemment réglé.

Sous la rubrique Divers,

Agglomération Trinational de Bâle ATB/ Euro District Trinational de Bâle ETB

- Monsieur le Président Guy PICQUET a porté à la connaissance de l'assemblée, la proposition de Monsieur le Député Jean UEBERSCHLAG en tant que vice-président de l'ATB, d'intégrer cette structure à l'occasion de sa transformation en ETB (Euro District Trinational de Bâle)
- Monsieur le Dr Jean-Louis LORRAIN exprime son avis favorable à cette intégration, précisant qu'il ne faut pas être hors du jeu pour ne pas se marginaliser ; il faut être présent dans la discussion et marquer son appartenance au Pays des Trois Frontières.
- Monsieur Gérard BURGET émet un avis favorable , repris par l'ensemble de l'assemblée. L'adhésion à l'association fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil de Communauté.

Déchets :

- Monsieur Clément SIBOLD a fait le point sur la collecte des ordures ménagères en soulignant que s'il y a une baisse des tonnages collectés en porte à porte, il ne demeure pas moins des quantités de plus en plus importantes de déchets verts mélangés avec les ordures ménagères, alors qu'il existe des sites appropriés, que ce soit en déchetterie ou chez Roellinger et qu'au printemps 2007, ces déchets verts ne seront plus collectés en porte à porte. Il relève également qu'en matière de production des déchets, la commune d'Helfrantzkirch demeure celle qui produit la quantité de déchets ramenée à l'habitant la moins importante. Pour information, dans le cadre du site à l'environnement, un cours de compostage sera mis en place. Certains élus ont pu constater qu'il n'y avait qu'un ripper pour ramasser les ordures et se sont alarmés de cette situation. Ce choix est celui de l'entreprise dans les normes de sécurité. Au cours de la discussion, il a également fait état du mode de collecte des ordures ménagères et Monsieur Pierre REY émet l'hypothèse de collecter dans des sacs transparents, déjà évoquée précédemment. Monsieur Raymond HENLIN a sollicité un jeu de conteneurs papier plastique supplémentaire.

Transport à la carte :

- Monsieur Gérard BURGET est intervenu pour rappeler ce projet qui a fait l'objet d'une discussion mettant en avant le coût expansif et l'objectif mené par la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et qu'à son avis, la CCPS avait d'autres priorités.

Développement économique :

- Monsieur Guy PICQUET a informé l'assemblée qu'une démarche a été engagée auprès du Département, afin d'affirmer la volonté du Pays de Sierentz en matière de développement économique et son intervention auprès du Pays pour créer une pépinière d'entreprise dans le Pays de Sierentz. Ce projet devra cibler la petite entreprise en mettant en avant la zone de développement que constitue notre territoire.
- Monsieur le Dr LORRAIN a souligné qu'il fallait se donner les moyens de cette politique, prendre appui sur les zones d'activité de Schlierbach et Sierentz, et exprimé son approbation quant à l'étude du projet. Il a également rappelé l'existence des contrats territoriaux à passer

avec le Département ; il y a nécessité de travailler sur le projet dans le cadre de la préparation budgétaire 2007.

- Monsieur Pascal TURRI apporte son appui au projet, rappelant qu'en ce qui concerne la compétence de la Communauté de Communes en la matière, l'assemblée s'est exprimée en 2006 pour s'inscrire dans la démarche, la compétence est acquise.

GERPLAN :

- Monsieur Gérard BURGET a confirmé que le GERPLAN est rentré dans une phase de formalisation quant aux actions à mettre en place au niveau des communes, au fur et à mesure des réunions qui se déroulent et continueront à se dérouler en 2007 dans les communes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures.